



RCS : CARCASSONNE

Code greffe : 1101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CARCASSONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 00319

Numéro SIREN : 388 489 965

Nom ou dénomination : A.V.L

Ce dépôt a été enregistré le 13/07/2017 sous le numéro de dépôt 1509

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CARCASSONNE

34 RUE DE STRASBOURG
11890 CARCASSONNE CEDEX 9
Tél 04 68 11 27 30 Fax 04 68 11 27 39
www.infogreffe.fr --

RECEPISSE DE DEPOT

CLN CONSULT

44 rue de Strasbourg
11005 CARCASSONNE CEDEX

V/REF :

N/REF : 2000 B 319 / 2017-A-1509

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE CARCASSONNE certifie qu'il a reçu le 13/07/2017, les actes suivants :

Décision(s) de l'associé unique en date du 01/04/2017
- Changement de président.

Concernant la société

A.V.L
Société par actions simplifiée
22 avenue André Chénier
11300 Limoux

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-A-1509 le 13/07/2017

R.C.S. CARCASSONNE 388 489 965 (2000 B 319)

Fait à CARCASSONNE le 13/07/2017,

LE GREFFIER

Simon MAUREL, Greffier associé



A.V.L
Société par actions simplifiée
au capital de 14 513,14 euros
Siège social : 22 avenue André Chénier, 11300 LIMOUX
388489965 RCS CARCASSONNE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 1er AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le 1er avril, à 18 heures,

La société HOLDING IB, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 550 000 euros, ayant son siège social 22 rue André Chénier, 11300 LIMOUX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 822 923 959,

Associée unique de la société A.V.L,

En présence de Madame Isabelle BOMBAIL, Présidente non associée de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente et prenant acte de la démission de Madame Isabelle BOMBAIL de son mandat de Présidente à compter de ce jour, décide d'assurer à compter de ce jour les fonctions de Présidente de la société AVL.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

HOLDING IB

Donnée pour acceptation des fonctions de présidente pour la société
Holding IB

 **HOLDING IB**
22 Avenue André Chénier
11300 Limoux
04 68 31 10 83

CLARKSON
1900-1901
CLARKSON
1900-1901